

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 914

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.